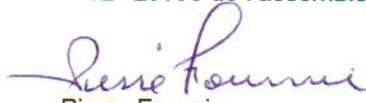




L'ASSOCIATION DES FOURNIER D'AMÉRIQUE
Réunion régulière du conseil d'administration
Lundi le 19 novembre 2012 - 19 H 00 - 1475 rue de l'Islet Québec

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2012
- 4- Suivi au procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2012
- 5- Rapport du trésorier / Approbation des dépenses / Membership
- 6- Reconnaissances aux membres du CA comptant 10 ans de service
- 7- Tournoi de golf – Madame Lina Fournier, invitée
- 8- Rassemblement Fournier 2013 - suivi
- 9- Lotomatique - Lettre de Lotto Québec en date du 5 novembre 2012
- * 10- Dépenses autorisées par CA - Révision du document présenté par Raymond
- 11- Varia 1- Salon Familles souches Laurier – Février 2013
Varia 2- Points à suggérer pour la prochaine rencontre du CA
Varia 3- Émission TV – Paquet voleur – Radio-Canada
Varia 4-
Varia 5- TRÉSORIER.
- 12- Levée de l'assemblée et déterminer la date de la prochaine réunion


Pierre Fournier
Président

**Procès-verbal de la réunion de
L'ASSOCIATION DES FOURNIER D'AMÉRIQUE
tenue le 19 novembre 2012 à 19 h au 1475 de l'Islet à Québec.**

Présences : Pierre, Roger, Laurette, François, Réal, Raymond au téléphone,

Absences : Honorius, Armelle et Georges.

Invitée: Lina Fournier

1. Ouverture de l'assemblée

Pierre, le président, procède à l'ouverture de l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Pierre procède à la lecture de l'ordre du jour.

R-12-38 Il est proposé par Réal et appuyé par Raymond d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants au point 11 Varia :

Varia 4. Sollicitation de la part des sites généalogiques

Varia 5. Trésorerie

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2012

Réal fait la lecture du procès-verbal de la dernière réunion

R-12-39 Il est proposé par François, appuyé par Roger d'adopter le procès-verbal

4. Suivi au Procès verbal du 15 octobre 2012

Au point 4 : Le placement de 5 000\$ sera évalué en janvier 2013.

Au point 6 : Un logo pour notre 15^{ème} anniversaire de fondation sera inclus à la 1^{ère} page du journal Le Fournier sous la forme d'une miche avec l'inscription « 1998-2013 15 ans de fraternité de retrouvailles ». Ce logo pourra apparaître sur les bulletins de mars et juin 2013.

Au point 6 : On offrira une épinglette à tous les gens qui s'inscriront au rassemblement.

Au point 7 : Pour les 10 ans de reconnaissance, une épinglette agrandie de 2-1/2 à 3 pourrait être insérée sur la plaque commémorative. À voir éventuellement.

Au point 10 varia 3 : Réal a demandé à Mme Diane Blais, imprimeur, une soumission pour l'impression du Bulletin. Elle ferait un prix semblable à M. Lacroix.

Pierre a demandé une soumission à la FFSQ et elle est un peu supérieure. Pour sa part, Bureau en Gros ne fait pas la mise en page, mais nous avons une soumission.

Au point 10 varia 4 : Le rassemblement en 2014 C'est tranquille pour l'instant; toutefois, il y a une suggestion d'organiser un forfait clé en main en autocar partant de Québec et avec hébergement à Edmundston.

5. Rapport du trésorier / Approbation des dépenses/ membership

6.

Honorius étant absent pour cause de maladie, Pierre présente les dépenses à approuver (preuves justificatives à l'appui) :

Pierre :	409,48	Souper-reconnaissance et frais divers
Roger :	143,67	2 déplacements à l'île d'Orléans
Laurette :	63,23	Bouquet de fleurs

R-12-40 Il est proposé par Laurette appuyé par Réal d'approuver les dépenses.

Le membership se maintient à 402 membres.

7. Reconnaissance aux membres du CA comptant 10 ans de service

Le dossier est à suivre.

8. Tournoi de golf – Mme Lina Fournier, invitée

Cette activité a commencé en 2001 après le voyage des Fournier en Europe. M. Adrien Fournier a suggéré une activité de golf pour permettre aux Fournier de se revoir. Il suggère le Golf Dorchester de Frampton. En 2005, s'est ajouté le tournoi de pétanque avec la collaboration de Mme Céline Baillargeon de Frampton. Lina suggère de continuer la même procédure et va rencontrer prochainement son oncle Adrien pour vérifier ses listes d'invités. Elle va communiquer avec Mme Baillargeon pour le tournoi de pétanque Il serait bon de réserver auprès du club la date du 2^e mercredi du mois de juillet 2013. La formule d'inscription demeure la même. Le Conseil remercie Lina pour prendre la relève de ce dossier. Elle nous reviendra à une future réunion.

9. Rassemblement Fournier 2013- suivi

Pierre et Roger sont allés 2 fois à l'île d'Orléans. La première rencontre a été encouragée par quelques informations très pertinentes de Mme Bouchard de l'Office du Tourisme de l'île d'Orléans, Cependant, il faudra changer la date du Rassemblement qui aura lieu le 10 août 2013.

La seconde rencontre a permis de retenir comme lieu de rassemblement le « Relais des Pins ». À Ste-Famille. Il est géré par Mme Anne Lachance. L'endroit est très souvent utilisé pour ce genre d'événement et la salle est gratuite. Raymond a déjà été à cet endroit pour un rassemblement et nous le recommande fortement.

10. Lotomatique – Lettre de Loto Québec en date du 5 novembre 2012

Notre accréditation avec Loto Québec qui existe depuis 2005 a permis à notre association de ramasser environ 600\$ par année. À partir du 25 janvier 2013, cette accréditation cessera puisque Loto Québec ne saisira plus à ses systèmes tout nouvel abonnement. Pour nous dédommager, Loto Québec est prête à nous compenser en transmettant 3 fois la commission annuelle versée sur les ventes qu'elle nous a versée en 2011-2012 soit une somme de 1890.48\$. (3 fois 630.16\$)
Nous passons donc une résolution à cet effet :

R-12-41 Il est résolu à l'unanimité d'accepter de la part de Loto Québec la compensation financière de 1890,80\$ pour terminer notre abonnement.

11. Dépenses autorisées par CA.- Révision du document présenté par Raymond

Suite à la lecture du document modifié à la dernière réunion, et après une dernière correction, qui consiste à enlever le paragraphe débutant par : « Si on devait parcourir plus de 150 km.... »

R-12-42 Il est proposé par Raymond, appuyé par Pierre et adopté à l'unanimité d'adopter la « Politique de remboursement des frais de fonctionnement reliés aux activités de l'AFA ».

12. Varia 1. Salon Familles souches Laurier – Février 2013

Le conseil est d'accord pour y participer.

11. Varia 2. Points à suggérer à la prochaine réunion. : Définition de tâches

Comme ce sujet est resté latent à notre première réunion du conseil de septembre dernier (cf. Point 8 de la réunion du 17 septembre 2012), Pierre procède à la lecture du règlement de l'AFA, soit le paragraphe no 10 Comité directeur. À suivre.

Il est suggéré d'obtenir une « carte privilège à frais variable » au nom de notre association pour faire les dépôts seulement. Réal s'offre à le faire.

En ce qui a trait aux listes de membres, les cartes de membres et les listes d'adresses courriel, Laurette va s'en occuper.

Pour les envois postaux. François est prêt à faire les étiquettes avec les noms et adresses des membres.

11. Varia 3. Émission TV - Paquet Voleur – Radio-Canada

Le président de la famille Gagnon-Belzile a soulevé le projet avec Pierre lors du salon des familles souches de Trois-Rivières. Raymond suggère « d'avoir certaines garanties avant de participer » car, l'an dernier, le dossier préparatif était très étoffé mais les réalisateurs de l'émission ont refusé la candidature à la dernière minute.

11. Varia 4. Sollicitation par des sites généalogiques

Il faut être prudent à ce sujet. Il y a des sites qui offrent leurs services pour faire la lignée du client; mais comme ils demandent des frais par noms trouvés, ils en ajoutent, ce qui est source d'erreurs. Cette mise en garde est publiée dans la revue de la FFSQ: « Les nouvelles de chez nous » Nos membres ne reçoivent pas cette revue, il faudrait publier cette mise en garde dans notre bulletin.

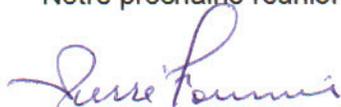
11. Varia 5. Trésorerie

Il faudrait avoir un suppléant, pendant la maladie d'Honorius. Pierre fait les chèques. Le retard va compliquer la lecture des écritures au livre. Si Honorius est prêt à faire les écritures manuellement, Pierre est prêt à faire une continuité. Par ailleurs, pour libérer Pierre, Réal est prêt à aider pour le Bulletin, et Raymond est prêt à corriger les textes, envoyés avec internet.

Point 12. Levée de l'assemblée et déterminer la date de la prochaine réunion

R-12-43 Réal propose, appuyé par Laurette de lever l'assemblée à 10h00.

Notre prochaine réunion aura lieu le 21 janvier 2013.


Pierre Fournier
Président


Laurette Fournier
Secrétaire (20-11-2012)

Association des Fournier d'Amérique (A F A)

PROPOSITION

Pour une politique de remboursement des frais de fonctionnement reliés aux activités,

CONTEXTE :

Généralement, les remboursements sont liés à des dépenses encourues à la suite d'activités organisées par le C A ou d'une participation préautorisée, tels : A.G.A., salons, rencontres, sessions de formation, événements sociaux tels un décès ; aussi, frais de fonctionnement : articles de bureau, courrier, recherches généalogiques, production de dictionnaires, frais de production de matériel promotionnel, etc.

MODALITÉS :

Dans le cadre des prévisions budgétaires, les réclamations sont présentées au trésorier qui verra à les faire approuver par le C A. Les pièces justificatives requises doivent accompagner une réclamation. Les remboursements seront signés par les personnes autorisées par le C A. On utilisera, s'il y a lieu, le formulaire prescrit, i.e. la « **Note de frais** » de l'A F A.

DÉPLACEMENTS :

Principe général : le transport en commun ou le co-voiturage seront privilégiés lorsque possibles.

- a) Frais de kilométrage : selon la résolution R-12-08 du C A , le taux de remboursement a été modifié à 40 sous /km le 2012-02-20 .
- b) Frais approuvés au préalable.

REPAS :

La résolution R-07-32 de 2007 a modifié le remboursement maximal à 60,00\$/jour pour une journée complète, sans détailler. Il y aurait lieu de considérer les barèmes maximums suivants pour une période plus courte : déjeuner : 10,00\$, dîner : 20,00\$, souper : 30,00\$.

S'il s'agit d'un événement spécial exigeant un tarif spécial (incluant un Salon), le C A peut accorder une dérogation, au préalable lorsque possible. Exemple : repas communautaire de la FFSQ. Le même raisonnement pourrait s'appliquer en cas de conditions atmosphériques dangereuses ou d'un événement majeur obligeant un arrêt/repas imprévu (et même un coucher à l'extérieur du foyer).

HÉBERGEMENT :

Selon les distances, les heures de départ et d'arrivée, en fonction de la période de l'activité, un coucher est autorisé dans un établissement hôtelier de catégorie intermédiaire. Dans les cas prévisibles, ces dépenses seront préautorisées par le C A. Les cas fortuits donneront lieu à une dérogation. Les dépenses autorisées ont trait au coût de la chambre et du (des) repas. Si le déjeuner est inclus dans le forfait, on n'alloue pas de frais supplémentaires pour ce repas.

Pour un coucher chez des amis ou dans la famille, on peut allouer une compensation de 25,00\$

Considérations particulières reliées à l'hébergement et aux repas (fonctionnement) :

Sans énumérer toutes les possibilités, on pourrait considérer qu'une activité débutant à 9h00 ou plus tôt, à une distance de 150 km ou plus du lieu de départ (habituellement, le domicile) peut justifier un coucher. On retient un trajet exigeant deux (2) heures de déplacement..

Idem si l'événement dure 2 jours ou si une réunion de travail se poursuit en soirée.

Pour une activité se terminant vers la fin de la journée, on considèrera la distance à parcourir, l'heure du départ, l'heure normale d'arrivée au domicile (qui est l'heure tampon ou couvre-feu : 20h00).

Si on devait parcourir plus de 150 km, on peut considérer un coucher; idem, avec le même km, si la réunion se termine plus tard que 17h00.

En résumé, considérant un ensemble de paramètres reconnus officiels, on peut arriver à des calculs équitables pour tous. Ces paramètres peuvent être réévalués en fonction de la capacité financière de l'organisation ou d'autres considérations jugées acceptables par le C A . Il peut arriver, au gré de chaque personne, de passer outre et de réduire ses réclamations pour raisons personnelles. Par exemple, s'il reste 20 minutes de route et que je préfère me rendre chez-moi, Il apparaît évident que je ne réclamerai pas de dodo ! Il y a donc place au jugement !

STATIONNEMENT :

Les frais réels, sur présentation des pièces ; les frais de parcomètres seront réclamés en fonction du taux et de la durée du stationnement.

FRAIS DIVERS :

En plus des dépenses administratives statutaires comme les assurances, les frais versés à la FFSQ, etc., le C A reconnaît et a déjà reconnu d'autres types de dépenses : frais d'internet pour la recherche généalogique, par exemple, frais de poste, de papier, d'encre d'imprimante ; remboursement pour des achats divers reliés à l'A G A , tels : vin, autres breuvages, articles de décoration photocopies, frais de transport collectif et d'entrée à diverses attractions ; souvenirs, fabrication et impression de matériel promotionnel, et ainsi de suite (liste non exhaustive).

Conclusion :

De façon ordinaire, ces dépenses sont **préalablement** autorisées par le C A et ne prêtent pas à controverse. Dans l'ensemble, donc, et même pour les frais régis par des textes plus « policés », on s'en tient à la vieille règle du « bon père de famille » et on peut faire face à presque tous les types de situations.

R.F.

Modifié lors de la réunion du C A

2012-10-15